

Madame le Président, je désire informer les députés de la disponibilité d'un cahier conçu en vue d'aider les enfants, pour éviter cette consommation de drogues, et qui est intitulé «Les drogues . . . parlons-en!» Ce document a été préparé par une société sans but lucratif par des jeunes dont le nom de l'équipe est ACCES. Ce cahier de discussion a reçu l'approbation du célèbre joueur de hockey Michel Bossy, qui a donné gratuitement son nom pour prévenir les jeunes contre la consommation des drogues au Canada.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président. Je suis très déçu de l'attitude du gouvernement envers les peuples autochtones du Canada. Tout au long de l'année, le gouvernement aurait dû négocier avec les peuples autochtones afin d'en arriver à une entente qui aurait pu être soumise à l'approbation des provinces à la prochaine conférence constitutionnelle, mais il a négligé ses responsabilités.

Au lieu de se faire l'avocat des autochtones, ce dont tous les Canadiens se seraient enorgueillis, le premier ministre (M. Trudeau) a tenté de concilier des intérêts opposés, ceux des provinces et ceux des autochtones. La tâche d'établir et de définir les droits des autochtones du Canada a été reléguée au second plan.

Afin de s'assurer que l'on veuille à protéger les droits de ces peuples, il faut modifier la Constitution, au cours de la conférence qui sera tenue la semaine prochaine, de façon que les peuples autochtones puissent participer aux futures discussions constitutionnelles. C'est la seule façon de s'assurer qu'une définition satisfaisante des droits des peuples autochtones sera constitutionnalisés dans un délai raisonnable.

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

LE QUÉBEC—LES CONSÉQUENCES DU NOUVEAU PROJET DE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE LE LONG DES RAPIDES DE LACHINE

M. Raymond Savard (Verdun-Saint-Paul): Madame le Président, dernièrement, la société Hydro-Québec déclarait qu'un nouveau projet de centrale de 500 Nigawatts serait situé le long des rapides de Lachine du côté de la voie maritime dans le fleuve Saint-Laurent. Puisque nous avons actuellement un surplus d'électricité et que nous possédons le plus beau site du Saint-Laurent dans ma circonscription, à mon avis, il serait désastreux de mettre ce projet en œuvre, étant donné que les rapides de Lachine sont situés à un endroit de villégiature et que des milliers de gens y font de la pêche d'amateur, étant donné que depuis toujours les poissons, notamment les salmonidés, parviennent à s'y reproduire et qu'un tel projet éliminerait une richesse naturelle et par le fait même irait à l'encontre de l'environnement et, étant donné que le détournement des rapides éliminerait les courants d'eau qui longent notre circonscription, Verdun-Saint-Paul, il ne respecterait plus le

Article 21 du Règlement

milieu. Les circonscriptions de Verdun-Saint-Paul et de LaSalle ont de grands projets concernant l'aménagement du fleuve, et nous considérons qu'il serait désastreux de détourner les rapides de Lachine pour faire un tel projet dont nous n'aurons aucunement besoin pour les 20 prochaines années.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA PRÉSUMÉE OMISSION DU NOTARIAT DANS L'IDENTIFICATION DES PROFESSIONS À L'ARTICLE 16(2)

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, le 14 décembre dernier, je posais une question au ministre des Finances (M. Lalonde) sur ce qui est certainement une erreur dans le projet de loi C-139, à l'article 16(2), où l'on identifie les professions libérales. Au nom des 2,000 notaires de la province de Québec, j'avais remarqué qu'on avait fait cette omission, qu'on ne parlait pas des notaires. J'avais alors demandé, à l'époque, au ministre des Finances de bien s'assurer que cette profession serait identifiée dans la loi. Nous sommes maintenant au stade du comité plénier, et il n'y a toujours aucun amendement proposé à cet effet. J'ai eu l'occasion, hier, d'en parler au ministre des Finances et au ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove), et on m'assure qu'un amendement sera déposé à cette fin. J'ose donc espérer qu'au nom de ces 2,000 notaires on puisse reconnaître l'identification très claire, car les notaires au Québec, ils existent, madame le Président!

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE DOSSIER DE LA QUEBÉCAIR

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, étant donné que les états financiers de la société Quebecair ont été portés à l'attention de la société Air Canada et du ministre des Transports, et que les travaux de la commission parlementaire que tenait le Québec concernant l'avenir de la Quebecair se termineront le 24 mars, je demanderais, madame le Président, au ministre des Transports s'il n'y aurait pas lieu actuellement d'aller rencontrer la presse ou les gens du Québec, à Québec ou à Montréal, très prochainement, pour les informer de l'état du dossier de la Quebecair relativement à ce qui a été fait jusqu'à maintenant par le gouvernement fédéral, et de dire quelles sont les intentions du gouvernement fédéral par rapport aux dossiers Quebecair, Nordair et Air Canada. A mon avis, madame le Président, il est très important, à ce stade-ci, que le ministre des Transports s'intéresse à la question du personnel de la Quebecair, ainsi qu'à la Regionair, à la Quebecair, à la Propair et à tout le service en Moyenne-Côte-Nord, en Basse-Côte-Nord et surtout dans l'Est du Québec.

Je crois qu'il est important maintenant pour que la clarification du dossier soit complète et que les sociétés et les usagers en cause puissent savoir vraiment où s'orienter ce dossier-là, que le ministre des Transports le prenne en charge et qu'immédiatement, dès les travaux de la commission parlementaire du Québec terminés, on puisse agir directement pour le bénéfice de tout le monde.